



## Prime sur resultat

-----  
Par BillGates

Bonjour

Je suis chef cuisinier en restauration rapide et je perçois des primes Trimestrielles de résultat en plus de mon salaire , calculées sur différents critères , a savoir l'hygiène, les stocks , les chiffres d'affaires etc(un barème est appliqué à chaque critère et détermine un montant en euro )

Depuis 2 ans j'ai toujours perçu ces primes en "net" .

Le trimestre dernier, l'employeur a compté ces primes en brut .Ce qui change pas mal les choses finalement .

Brut imposable beaucoup plus élevés et montant des primes dues forcément plus basses .

Tous les responsables de cet établissement ont droit à des primes ,ce sont les mêmes critères de calculs pour tous .Sauf que le trimestre dernier certains ont eu les primes en net et d'autres en brut ?????

Est-ce légal ?? Les primes doivent-elles être payées en brut ou en net ? Et du coup est-ce légal que certains soient en brut et d'autres en net pour la même chose ??

Comment faire valoir nos droits et surtout savoir si c'est légal.

Merci à vous .